



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions

Treizième réunion

Genève, 7 et 8 mars 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 mars 2023, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation et déclaration solennelle des membres du Comité nouvellement élus.
3. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils.
4. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne.
5. Questions diverses.
6. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à adopter l'ordre du jour de sa treizième réunion, tel qu'il figure dans le présent document. Un programme indiquant

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



les créneaux horaires attribués aux différents points de l'ordre du jour, ainsi que d'autres documents, seront publiés en temps utile sur la page Web de la réunion¹.

2. Présentation et déclaration solennelle des membres du Comité nouvellement élus

Les membres nouvellement élus du Comité d'examen du respect des dispositions seront invités à prendre l'engagement solennel d'exercer leurs fonctions en toute impartialité et en toute conscience, comme prévu au paragraphe 10 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

3. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils

Conformément aux procédures applicables, le Comité examinera toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre du Protocole, toute demande soumise par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations, toute question renvoyée par le secrétariat concernant l'éventuel non-respect des dispositions par une Partie, toute communication émanant du public concernant le respect des dispositions par les Parties et toute demande de conseil ou d'aide soumise par une Partie, comme prévu aux paragraphes 15 à 24 et 40 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties.

Dans ce cadre, le Comité tiendra des auditions pour examiner le fond de la communication PRTRPCC/C/2020/1 (Ukraine)². À sa douzième réunion (Genève (en ligne), 1^{er} mars 2022), il avait décidé de reporter cet examen en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie³. Conformément au paragraphe 36 de l'annexe de la décision I/2, les Parties à l'égard desquelles une communication est adressée et les auteurs des communications correspondantes sont invités par le Comité à participer à l'examen de celles-ci.

En outre, le Comité devrait examiner la demande d'appui consultatif PRTRPCC/A/2022/1 (Ukraine)⁴.

4. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne

Compte tenu des informations figurant dans les rapports nationaux de 2021 sur l'application du Protocole et du rapport de synthèse⁵, à sa douzième réunion, le Comité a décidé d'adresser à l'Estonie, à Malte, au Portugal et à la Slovénie des lettres initiales contenant des questions sur leurs systèmes de registres des rejets et transferts de polluants puis, selon que de besoin, de leur donner en temps voulu des conseils, conformément aux paragraphes 14 (al. b)) et 40 (al. a) et e)) de l'annexe de la décision I/2⁶. Il examinera toute nouvelle information reçue en rapport avec la question.

¹ Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/thirteenth-meeting-protocol-prtrs-compliance-committee>.

² Voir https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/pre.prtrpcc.c.2020.1_ukraine.

³ ECE/MP.PRTR/C.1/2022/2, par. 2.

⁴ Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/advice-or-assistance>.

⁵ ECE/MP.PRTR/2021/10, par. 15.

⁶ ECE/MP.PRTR/C.1/2022/2, par. 7.

5. Questions diverses

Les membres du Comité et les participants seront invités à examiner toute question qui aura été proposée et acceptée au titre de ce point au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

6. Adoption des conclusions de la réunion

Le Comité sera invité à adopter les principales conclusions de la réunion.
